

## **Perturbateurs endocriniens : une stratégie nationale prometteuse Univadis 2018**

- Serge Cannasse Univadis Actualités Médicales 21 févr. 2018

### [Une stratégie nationale de santé pour les cinq ans à venir](#)

Ce ne sont pas moins de six ministres qui ont « *salué* » les conclusions du rapport d'évaluation du plan national d'action sur les perturbateurs endocriniens présenté par l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales), qui a travaillé avec le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et le CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) : Nicolas Hulot (Transition écologique et solidaire), Agnès Buzyn (Solidarités et santé), Bruno Le Maire (Économie et finances), Muriel Pénicaud (Travail), Stéphane Travert (Agriculture et alimentation) et Frédérique Vidal (Enseignement supérieur, recherche et innovation). Le rapport conclut en effet à la pertinence de la stratégie française initiée en 2014, « *quasi unique au monde* » selon les ministres. Développée selon 4 axes, elle a donné des « *résultats positifs qui restent le plus souvent à amplifier* . »

Premier axe, la Recherche sur les perturbateurs endocriniens est confrontée à une difficulté de taille : la dissociation entre dose et effet, combinée à l'effet « cocktail », qui remet en question les raisonnements classiques de la toxicologie. La Recherche a manqué de financements et n'a pas permis de pallier à certaines difficultés, notamment un panel très limité de méthodes validées permettant d'évaluer le caractère de perturbateur endocrinien d'une substance suspecte, et une surveillance hétérogène de l'environnement (quasi inexistante pour les sols, en retard pour l'air par rapport à l'eau).

Pour ce qui est du deuxième axe (évaluation des risques), l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a rempli son objectif d'évaluation de cinq substances par an, mais pas l'ANSM (qui devait évaluer trois substances par an présentes dans les cosmétiques).

Des avancées ont été réalisées sur le troisième axe (réglementation), l'évolution de la réglementation européenne. Des critères européens fondés sur le danger ont été publiés en novembre 2017, mais pour les seuls produits biocides (désinfectants, insecticides, produits contre les rongeurs, etc). Au niveau européen, le bisphénol A a été interdit dans les seuls « tickets » (papiers) thermiques pour imprimantes. Le transfert vers des produits de substitution dans l'industrie n'a eu aucune concrétisation.

Enfin, l'information auprès du public et des professionnels de santé est laissée à des initiatives dispersées et non capitalisées.

Le rapport a conclu à la nécessité d'une nouvelle stratégie, qu'il propose de développer selon cinq axes : recherche, surveillance sanitaire et environnementale, caractérisation des dangers, gestion des risques, information. Il plaide pour la création d'un centre national de référence dédié aux perturbateurs endocriniens. Les ministres se sont engagés à développer une nouvelle stratégie sur ces bases. En attendant, le gouvernement a augmenté de deux millions d'euros les fonds destinés à la recherche sur les perturbateurs endocriniens par l'ANSES.

- [Références](#)

Ministère des solidarités et de la santé. [Rapport d'évaluation du plan national d'action sur les perturbateurs endocriniens : Le gouvernement engage les travaux de concertation pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie](#). Communiqué de presse, 2 février 2018.

IGAS. [La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Évaluation de la mise en œuvre et propositions d'évolution](#). Rapport 2017-117. Décembre 2017.

Nathalie Barrès. [Les perturbateurs endocriniens : les positions de l'Union européenne et de la France...](#) Univadis, actualités médicales, 6 avril 2017.

[L'Europe s'accorde sur la définition des perturbateurs endocriniens](#). Univadis, 5 juillet 2017.

Mary Corcoran. [Des endocrinologues appellent à améliorer les orientations sur les perturbateurs endocriniens](#). Univadis Actualités médicales, 7 février 2018.